



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 5 juin 2017 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel
Madame Diane Thibault
Monsieur Michel Harrisson

Monsieur Jean-Guy Périard
Madame Valérie Pelletier

Absence motivée : Monsieur Guy Pelletier

Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Séguin.

Est également présente madame Danielle Prévost, agente administrative nommée secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Nomination d'une secrétaire d'assemblée
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, de la séance extraordinaire du 10 mai 2017 et du procès-verbal de correction
 - 1.5 Changement d'endroit – Séance ordinaire du conseil municipal
 - 1.6 Questions du public
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 2.1 Adoption des comptes à payer
 - 2.2 Adoption - Règlement 07-2017 déterminant la tarification 2017 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier
 - 2.3 Questions du public
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
 - 3.2 Questions du public
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics



- 4.2 Adjudication des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires et la location de machineries lourdes pour des travaux à réaliser en 2017
- 4.3 Adjudication des soumissions pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2017
- 4.4 Demande de déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec dans la voie de circulation du chemin municipal
- 4.5 Demande au Ministère des transports du Québec (MTQ) – Traverses piétonnières
- 4.6 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)
 - 6.3 Adhésion 2017 à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (LOBV RPNS)
 - 6.4 Adoption du règlement no 05-2017 amendant le premier alinéa de l'article 8.2.1.1, du chapitre VIII – NORMES RELATIVES AUX ACCESSOIRES - du règlement de zonage 12-2000 afin d'autoriser et d'encadrer les potagers en cour avant
 - 6.5 Fin du lien d'emploi avec Monsieur Normand Lachapelle
 - 6.6 Embauche d'un inspecteur en urbanisme et environnement
 - 6.7 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Demande d'appui financier pour le Festiv'Arts 2017
 - 7.2 Demande d'autorisation pour la présence du Service de la sécurité incendie pour les fêtes de la Saint-Jean
 - 7.3 Versement de la subvention annuelle à l'Association des Loisirs de Montpellier
 - 7.4 Demande de remboursement de factures de l'Association des Loisirs
 - 7.5 Mise aux normes de la roulotte (cantine mobile)
 - 7.6 Appui escouade anti-gaspillage
 - 7.7 Demande d'appui pour un permis de boisson
 - 7.8 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. DIVERS
10. CORRESPONDANCE
 - 10.1 Dissolution du conseil d'administration du Sous-comité Loisirs Plein Air du Lac Croche
 - 10.2 Noms de rue
 - 10.3 Lettre du Sous-comité Loisirs Plein Air du Lac Croche
 - 10.4 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Nomination d'une secrétaire d'assemblée

2017-06-146

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE madame Danielle Prévost, agente administrative soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière et de madame Priscilla Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe pour la présente assemblée;

QUE celle-ci soit autorisée à signer les extraits nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

2017-06-147

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour :

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant le point suivant;

10.3 Lettre du Sous-comité Loisirs Plein Air du Lac Croche

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, de la séance extraordinaire du 10 mai 2017 et du procès-verbal de correction

2017-06-148

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, de la séance extraordinaire du 10 mai 2017 et du procès-verbal de correction.

Adoptée à l'unanimité.

1.5 Changement d'endroit – Séance ordinaire du conseil municipal

2017-06-149

CONSIDÉRANT le réaménagement des bureaux administratifs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les séances ordinaires du Conseil prévues par résolution doivent être déplacées par le fait même;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du Conseil prévues au calendrier 2017 pour les mois de juillet, août et septembre soient relocalisées dans la grande salle du centre communautaire situé au 17, rue Principale;

QU'UN avis public soit préparé à cet effet avisant la population de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

1.6 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2017-06-150

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2017-06.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 23 avril au 27 mai 2017 totalisant 50 606,59 \$.
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017, totalisant 57 731,69 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption - Règlement 07-2017 déterminant la tarification 2017 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier

2017-06-151

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

ATTENDU QUE les dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités (L.R.Q., c., F-2.1.r.0.2);

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à une séance tenue le 1^{er} mai 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET RÉSOLU QUE le présent règlement numéro 07-2017 déterminant la tarification 2017 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier soit adopté.

ET QUE le texte dudit règlement soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Cartable des règlements

2.3 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la Sécurité publique pour le mois de mai 2017.

3.2 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de mai 2017.

4.2 Adjudication des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires et la location de machineries lourdes pour des travaux à réaliser en 2017

2017-06-152

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à trois (3) appels d'offres sur invitation conformément à l'article 935 du Code municipal pour la fourniture de matériaux granulaires et la location de machineries lourdes pour des travaux à réaliser en 2017;

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 mai dernier, la Municipalité a reçu la soumission de trois (3) fournisseurs dont copie du procès-verbal d'ouverture est jointe en annexe à la présente pour les tarifs horaires pour la location de certaines machineries lourdes (incluant l'opérateur de la machinerie visée);

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 mai dernier, la Municipalité a reçu la soumission de deux (2) fournisseurs dont copie du procès-verbal d'ouverture est jointe en annexe à la présente pour la fourniture de matériaux granulaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission d'Asphalte Raymond inc. pour la fourniture de matériaux granulaires et Excavation Lafontaine inc. pour la location de machineries lourdes pour les travaux devant être réalisés en 2017 selon le document d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

**c. c. Asphalte Raymond inc.
Excavation Lafontaine inc.**

4.3 Adjudication des soumissions pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2017

2017-06-153

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à trois (3) appels d'offres sur invitation conformément à l'article 935 du Code municipal pour la fourniture de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2017;

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 mai dernier, la Municipalité a reçu la soumission de trois (3) fournisseurs dont copie du procès-verbal d'ouverture est jointe en annexe à la présente pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission d'Asphalte Raymond inc. pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2017 selon le document d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

c. c. Asphalte Raymond inc.

4.4 Demande de déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec dans la voie de circulation du chemin municipal

2017-06-154

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2016-11-323, demande de déplacement d'un poteau électrique situé dans la voie de circulation du chemin du Huitième rang, ce conseil demandait à Hydro-Québec d'effectuer le déplacement du poteau électrique situé dans la voie de circulation du chemin du Huitième rang;

CONSIDÉRANT la réception de la proposition d'entente d'Hydro-Québec stipulant que le déplacement dudit poteau devra être aux frais de la Municipalité, et ce, pour un montant estimé à cinq mille six cent neuf dollars et quarante-trois cents (5 609,43 \$);

CONSIDÉRANT QUE par le passé, seul ce poteau a été installé directement dans la voie de circulation et que la Municipalité considère que cet emplacement du poteau est sans raison d'être;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil réitère la demande à Hydro-Québec d'effectuer le déplacement de ce poteau électrique situé dans la voie de circulation du chemin Huitième rang pour des raisons de sécurité et d'opération de déneigement;

ET QUE le coût des travaux soit à la seule charge d'Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Hydro-Québec

4.5 Demande au Ministère des transports du Québec (MTQ) – Traverses piétonnières

2017-06-155

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de passages piétonniers joue un rôle prépondérant dans la sécurité des piétons et donne un espace sécuritaire pour traverser les voies de circulation tout en les encourageant, ainsi que les conducteurs, à prendre de meilleures décisions;

CONSIDÉRANT QUE le passage pour piétons le plus simplement délimité consiste en deux lignes parallèles en travers de la chaussée et d'un panneau de signalisation de passage piétonnier installé de chaque côté de la rue et visible dans les deux sens de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE les endroits ciblés par ce Conseil sont sur des routes appartenant au Ministère des transports du Québec (MTQ), soit sur la rue Principale et la montée Lafontaine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce Conseil demande au MTQ que des traverses piétonnières soient aménagées aux endroits cités ci-dessous par des panneaux de signalisation et du marquage sur la chaussée afin de rendre sécuritaire les usagers :

- à deux endroits stratégiques sur la rue Principale;
- dans la courbe sur la montée Lafontaine à la hauteur du camping du lac Schryer.

ET QU'un plan soit préparé par Monsieur Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics afin de bien identifier les endroits ciblées.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Ministère des transports du Québec (MTQ)

4.6 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier à l'ordre du jour.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de mai 2017.

6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 21 avril 2017.

6.3 Adhésion 2017 à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (LOBV RPNS)

2017-06-156

CONSIDÉRANT l'offre de services offerts aux Municipalités de la zone de gestion de LOBV RPNS reçue par courriel le 2 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour devenir membre est de deux cent cinquante dollars (250 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine le paiement de l'adhésion 2017 à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon;

ET QUE madame Claudine Murray, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement et/ou son remplaçant soit désignée comme représentant de la municipalité de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL 02 47000 494)

6.4 Adoption du règlement no 05-2017 amendant le premier alinéa de l'article 8.2.1.1, du chapitre VIII – NORMES RELATIVES AUX ACCESSOIRES - du règlement de zonage 12-2000 afin d'autoriser et d'encadrer les potagers en cour avant

2017-06-157

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la municipalité de Montpellier est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Montpellier a adopté le règlement de zonage 12-2000, entré en vigueur le 4 septembre 2000;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Montpellier juge opportun d'amender le règlement de zonage 12-2000 en ce qui concerne le chapitre 8 - Normes relatives aux accessoires;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à une séance tenue le 3 avril 2017;

ATTENDU QU'une demande citoyenne faite au Conseil Municipal afin de permettre l'implantation de potager en cour avant;

ATTENDU la consultation publique ayant eu lieu le 29 mai 2017;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité à s'impliquer dans le programme Village Nourricier;

ATTENDU QUE les résultats probants du projet « Bacs nourriciers » disposés sur les cours avant des propriétés participantes sur la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le règlement – Adoption du règlement no 05-2017 amendant le premier alinéa de l'article 8.2.1.1, du chapitre VIII – NORMES RELATIVES AUX ACCESSOIRES - du règlement de zonage 12-2000 afin d'autoriser et d'encadrer les potagers en cour avant soit adopté;

ET QUE le texte dudit règlement soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Adopté à l'unanimité.

c. c. Cartable des règlements

6.5 Fin du lien d'emploi avec Monsieur Normand Lachapelle

2017-06-158

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Normand Lachapelle était en période d'essai pour une durée de deux (2) semaines pour le poste d'inspecteur en urbanisme et environnement;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai n'a pas été concluante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil met fin au lien d'emploi avec monsieur Normand Lachapelle en date du 23 mai 2017;

Adoptée à l'unanimité.

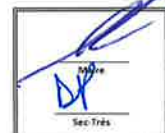
c. c. Dossier employés

6.6 Embauche d'un inspecteur en urbanisme et environnement

2017-06-159

CONSIDÉRANT QUE Madame Claudine Murray, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement sera absente pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et d'environnement ne peut fonctionner sans avoir de personnel assigné à la tâche d'inspecteur municipal;



CONSIDÉRANT QUE par sa résolution n° 2017-04-102 appel de candidature au poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et en environnement (remplacement d'un congé de maternité) ce conseil mandatait Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à l'appel de candidature au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil entérine l'embauche de Madame Karine Desjardins en date du 30 mai 2017 à raison de 35 heures par semaine ou selon les besoins de la Municipalité à titre de fonctionnaire désigné à l'application des règlements d'urbanisme avec toutes les prérogatives qui la confèrent à ce titre, et ce, jusqu'à la reprise complète des tâches de Madame Claudine Murray;

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Dossier employés

6.7 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Demande d'appui financier pour le Festiv'Arts 2017

2017-06-160

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par le Comité du Festiv'Arts en date du 10 mai 2017 pour un appui financier de cinq mille dollars (5 000 \$) pour l'édition 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière à verser un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) au Comité du Festiv'Arts pour l'édition 2017.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL 02 70150 699)

7.2 Demande d'autorisation pour la présence du Service de la sécurité incendie pour les fêtes de la Saint-Jean

2017-06-161

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par l'Association des Loisirs de Montpellier en date du 10 mai 2017 demandant au service de la sécurité incendie une présence pour les activités des fêtes de la Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la présence de la sécurité du service incendie.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Association des Loisirs de Montpellier
Service incendie et premiers répondants**

7.3 Versement de la subvention annuelle à l'Association des Loisirs de Montpellier

2017-06-162

CONSIDÉRANT QU'une subvention annuelle de douze mille dollars (12 000 \$) a été accordée à l'Association des Loisirs de Montpellier lors du budget 2017;

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association des Loisirs le 11 mai 2017, demandant le deuxième versement de six mille dollars (6 000 \$) pour ses activités et sa gestion;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise un versement de six mille dollars (6 000 \$) à l'Association des Loisirs de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL 02 70190 970)

Association des Loisirs de Montpellier

7.4 Demande de remboursement de factures de l'Association des Loisirs

2017-06-163

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Loisirs a acquitté des factures pour un montant total de quatre cent dix-sept dollars et trois cents (417,03 \$) pour l'hébergement ainsi que les frais de déplacement pour la formation de maniement d'une scie à chaîne, pour monsieur Alain Caron, employé du Lac Croche;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Loisirs demande à la Municipalité le remboursement desdites factures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le remboursement à l'Association des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL 02 70290 999)

Association des Loisirs de Montpellier

7.5 Mise aux normes de la roulotte (cantine mobile)

2017-06-164

CONSIDÉRANT QU'un montant de dix mille dollars (10 000 \$) a été mis au budget 2017 pour l'achat et la transformation d'une roulotte de type cantine mobile pour des activités qui se tiendront sur le territoire de la Municipalité en collaboration avec l'Association des Loisirs de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Loisirs de Montpellier a fait l'acquisition de ladite roulotte en 2016 et que pour la rendre opérationnelle celle-ci doit répondre aux exigences du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

CONSIDÉRANT la soumission de FG Construction en date du 8 mai 2017 au montant de sept mille cinq cent quarante-huit dollars et trente-cinq cents (7 548.35 \$) plus les taxes applicables pour l'achat et l'installation des équipements nécessaires afin de la rendre conforme aux exigences du MAPAQ;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses additionnelles au montant de plus ou moins mille quatre cent soixante-dix dollars (1 470 \$) seront nécessaires en vue de la préparation à la transformation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution

QUE ce conseil autorise le paiement à FG Construction ainsi que le montant pour les dépenses additionnelles à l'Association des Loisirs de Montpellier;

Adoptée à l'unanimité

7.6 Appui escouade anti-gaspillage

2017-06-165

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui à la demande de subvention du projet Escouade anti-gaspillage alimentaire : focus sur la Petite-Nation provenant de la Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais nous a été transmise;

CONSIDÉRANT QUE Montpellier est l'un des endroits visés pour les interventions du projet, tant sur le volet agricole auprès de producteurs locaux que sur le volet domestique avec l'implantation d'un garde-manger solidaire;

CONSIDÉRANT QUE ces projets concordent avec les actions entreprises par la Municipalité depuis l'adoption de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés en 2013;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité participe aux activités de la Table de développement social de la MRC Papineau où la sécurité alimentaire a été ciblée comme priorité lors des activités de mobilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité démontre déjà son implication dans la sécurité alimentaire sur son territoire par le biais du projet Village nourricier de l'Alliance alimentaire Papineau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a aussi participé à établir la cartographie de la faim en Outaouais mise en place par la Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande de subvention de la Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais pour le projet Escouade anti-gaspillage alimentaire : focus sur la Petite-Nation;

ET QU'il s'engage à continuer de faciliter la réalisation de projets en sécurité alimentaire sur le territoire de Montpellier en collaboration avec les divers partenaires.

Adoptée à l'unanimité.

c.c : Escouade anti-gaspillage alimentaire, Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais (TCFDSO)

7.7 Demande d'appui pour un permis de boisson

2017-06-166

CONSIDÉRANT la demande reçue en date du 29 mai 2017 de Monsieur Daniel Dupuis demandant l'appui de la Municipalité afin d'obtenir un permis de boisson pour un événement devant avoir lieu les 28 et 29 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la municipalité ne s'oppose pas à la demande de permis de boisson de Monsieur Daniel Dupuis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Monsieur Daniel Dupuis

7.8 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier à l'ordre du jour.

9. DIVERS

9.1 Mandat au procureur

2017-06-167

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme Deveau Avocats afin de régulariser la gestion de la transition des activités du site récréotouristique du lac Croche.

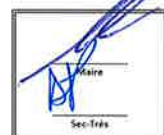
Adoptée à l'unanimité.

c. c. Deveau Avocats

10. CORRESPONDANCE

10.1 Dissolution du conseil d'administration du Sous-comité Loisirs Plein Air du Lac Croche

Nous accusons réception de votre lettre reçue le 16 mai 2017 de la président de l'Associations des Loisirs de Montpellier informant le conseil de la dissolution du du conseil d'administration du Sous-comité Loisirs Plein Air du Lac Croche. Ce dossier est mis à l'étude.



10.2 Noms de rue

Nous accusons réception de votre courriel reçue le 17 mai 2017 demandant l'autorisation pour l'installation d'un modèle personnalisé des rues Henri et Henriot. Ce conseil n'autorise pas cette demande afin de garder une uniformité sur le territoire de la Municipalité.

10.3 Lettre du Sous-comité Loisirs Plein Air du Lac Croche

Nous accuson réception de votre lettre reçue le 31 mai 2017.

10.4 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE


2017-06-168

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 8 h 38.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Danielle Prévost
Agente administrative

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.